



Le Président,

**15.02.01**

**Rapport du Président du Conseil Régional  
à la Séance Plénière  
Réunion du 15 avril 2015  
Contrat de Plan Etat/Région 2015-2020**

Lors de la session du mois de février 2014, vous m'avez confié mandat pour mener la négociation du Contrat de Plan Etat-Région pour la période 2015-2020. Depuis lors, un très important travail de concertation et de négociation a été mené en partenariat avec le Préfet de région.

Depuis le début des travaux sur le CPER la concertation s'est organisée de la façon suivante :

- ✓ Ouverture d'un site internet dédié à la concertation
- ✓ Concertation avec les acteurs de la société civile organisée en plusieurs temps avec un échange sur les stratégies à mettre en œuvre le 17 décembre 2013 au Conseil régional et deux présentations spécifiques devant le CESER (Bureau commun du 29 janvier 2014) et la Conférence régionale de la jeunesse (1<sup>er</sup> février 2014).
- ✓ Concertation du Préfet et du Président avec les élus du territoire régional :
  - Réunions avec chacun des présidents de conseils généraux, les Agglos et les villes
  - Réunions avec les parlementaires
- ✓ Concertation avec les partenaires : Agences de l'Etat, Universités, Agences de l'Eau, ADEME, ARS, SNCF-Réseau....
- ✓ Afin de permettre au bureau du CESER, et à l'ensemble des groupes politiques de notre assemblée de suivre l'avancée des travaux engagés, j'ai installé, dès le début de l'année 2014, un comité de suivi des contractualisations qui s'est réuni à trois reprises

La session du mois d'octobre 2014 a été l'occasion de vous tenir informé de l'avancée des travaux et j'étais en capacité, dès le mois de février dernier, de vous soumettre un projet de protocole d'accord, signé ensuite avec le Premier Ministre le 6 février 2015 à Orléans.

Depuis, les travaux se sont poursuivis permettant d'aboutir très prochainement à la mise en œuvre opérationnelle d'une nouvelle génération de contractualisation. Les avancées les plus notables concernent :

- ✓ La consolidation des enveloppes financières, pour lesquelles les intenses travaux de négociation ont porté leurs fruits, permettant ainsi de réévaluer de façon significative la dotation régionale,
- ✓ l'Enseignement Supérieur, thématique pour laquelle la liste des opérations à soutenir a pu être stabilisée, et l'essentiel des plans de financement bouclés,
- ✓ le Volet territorial, dont les équilibres et les objets ont été précisés

L'ambition partagée de l'Etat et de la Région est d'assurer partout et toujours la cohésion et la solidarité. Pour relever ce défi, nous nous devons donc d'agir, en synergie, aux côtés de tous les acteurs locaux. Rien ne se fera sans eux. Rien ne se fera sans les habitants de cette région, sans leur implication dans le dialogue et le partenariat.

Pour atteindre cet objectif et relever les défis du développement durable, il faut donc favoriser la commande publique et privée, véritable levier des investissements et de l'activité économique régionale.

En ce sens, la Conférence Territoriale de l'Action Publique, que j'ai installé en région le 23 février dernier, a fait le choix d'aborder prioritairement la thématique de la dynamisation de l'investissement public dans le cadre de ses travaux.

De la même manière, l'égalité entre les femmes et les hommes est aussi une priorité transversale qui sera intégrée par les porteurs de projets dans un souci de valorisation des bonnes pratiques et de prise en compte de besoins spécifiques pour atteindre cet objectif.

En relançant pour les années 2015-2020 la contractualisation des investissements publics à travers des « contrats de plan », le Gouvernement a souhaité acter pour 6 ans les priorités sur lesquelles s'accordent l'Etat, les Régions et les autres collectivités locales.

Pour les six années à venir, l'Etat mobilisera 12,5 Mds €. C'est davantage que ce qui avait été effectivement consommé lors de la précédente génération des CPER. Dans un contexte de fortes économies budgétaires, l'Etat et les Régions montrent ainsi leur volonté d'investir durablement dans les territoires.

De plus, la Région déploiera 123M€ de crédits dans le cadre de ses conventions Région/Départements 2015/2020. Trois d'entre elles ont d'ores et déjà fait l'objet de validation en Commission Permanente Régionale, les trois autres étant en voie de finalisation.

Ce CPER traduit l'effort particulier de l'Etat en faveur de la région Centre-Val de Loire.

Pour l'Etat, les seuls crédits du CPER représenteront plus de 60M€ par an, à comparer avec les 49,63M€ de la période précédente. C'est donc un montant total de crédits de **362,452M€ (+3M€ au titre du CRSD de Châteaudun)** apportés par l'Etat directement, auxquels il conviendra d'ajouter notamment les crédits du FSN (187M€), les crédits ANRU au titre de la politique de la ville pour les 7 quartiers de priorité nationale et du PIA (33,4M€ au titre de la Recherche et 41 M€ au titre de l'Innovation). La Région apportera pour sa part **468,496M€**. SNCF réseau apportera notamment sur la modernisation de la ligne POLT, 230M€ sur la même période. Les autres collectivités locales participeront également à de nombreux projets.

L'effort de mise en cohérence sans précédent des investissements contractualisés va permettre un effet de levier de plus de 2 Mds € publics dans l'économie régionale pour la période 2015-2020 (CPER, fonds européens correspondant aux opérations citées et leurs contreparties locales).

## **I – Bilan du Contrat de Projets 2007/2013**

Le contrat de projets, signé en mars 2007 entre l'Etat et la Région Centre-Val de Loire, prévoyait de mobiliser sur 7 ans 732,94 millions d'euros dont 347,47 millions d'euros de l'Etat et 385,47 millions du Conseil régional, permettant de mener conjointement des programmes et actions en matière d'aménagement du territoire autour de 4 grands objectifs :

- Renforcer le développement économique et social par l'innovation et l'accès à la société de l'information
- Améliorer l'accessibilité en développant des modes de transports alternatifs
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel
- Assurer la cohésion sociale et territoriale.

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat et la Région, dans le cadre d'une stratégie commune, ont ciblé leurs interventions sur les 3 grands axes suivants, déclinés en grands projets :

- la recherche, l'innovation et l'excellence de la région Centre : 195 millions d'euros ont bénéficié à des programmes de recherche, du transfert de technologies, d'actions collectives d'entreprises, de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, et d'équipements universitaires.
- le développement de la compétitivité et de l'attractivité du territoire : 387 millions d'euros ont été affectés aux filières agricoles, à la culture, aux mutations économiques et au ferroviaire.
- le soutien des projets structurants des territoires (volet territorial) : 151 millions d'euros ont été attribués entre autres pour le développement des Technologies de l'Information et de la Communication, la création de maisons de santé pluridisciplinaires et pôles secondaires de santé et de projets structurants pour le territoire.

Répartition des crédits Etat-Région par axe d'intervention en millions d'euros

	Maquette 2007-2013		Montant cumulé
	Etat	Région	
Axe 1 Grands projets moteurs d'innovation	108,045	87,043	195,088
Axe 2 Grands projets consolidant la compétitivité et l'attractivité du territoire	164,911	221,911	386,822
Axe 3 Volet territorial	74,518	76,518	151,036
<b>TOTAL</b>	<b>347,474</b>	<b>385,472</b>	<b>732,946</b>

Ce contrat de projets a fait l'objet d'une prolongation d'une année permettant ainsi l'optimisation des crédits disponibles. Par ailleurs, des adaptations ont été nécessaires durant la période pour prendre en compte les évolutions dans le rythme d'avancement et le calendrier des opérations. Ainsi, des avenants ont été proposés, pour redéployer les crédits. A la fin 2014, date de fin de programmation du CPER 2007-2013, le montant des crédits révisé demeure de 347,474M€ pour l'Etat et s'élève à 384,748M€ pour la région.

### Bilan globale d'exécution financière du CPER 2007-2013

Le bilan du CPER 2007-2013, arrêté au 12 mars 2015, fait apparaître un niveau de programmation en région Centre-Val de Loire de 699,033M€, soit 320,092M€ pour les crédits de l'État et 378,950M€ pour les crédits de la Région. L'État et le Conseil régional affichent ainsi des taux de programmation respectifs de 88,95% et 98,49%.

Un bilan détaillé de ce CPER 2007/2013 est présenté en annexe 1

## **II –Le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020**

Depuis le 6 février dernier, date de signature du protocole d'accord avec le Premier Ministre, les concertations avec les acteurs du territoire se sont poursuivies.

Parallèlement, sur la base de l'avis rendu par l'autorité environnementale, et en application de la Directive européenne 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'incidence de certains plans et programmes sur l'environnement, traduite en droit français dans le Code de l'Environnement aux articles L.122-8 et R.1122-22, le Préfet de région a engagé, le 24 février, une consultation du public portant sur ces aspects environnementaux du projet de CPER.

Cette consultation s'est achevée le 24 mars dernier. 8 contributions ont été reçues. Elles concernent toutes l'abattage des arbres inhérents aux travaux de la Maison de la Culture de Bourges.

Le projet de CPER qui vous est soumis aujourd'hui (Annexe 3) présente plusieurs caractéristiques importantes au regard des enjeux de notre territoires. Ce contrat est :

### - Concentré

A l'image de la logique d'intervention des programmes européens et à la lumière des contraintes pesant sur les financements publics, l'Etat a fait le choix de concentrer les interventions sur quelques thématiques ainsi qu'un volet territorial.

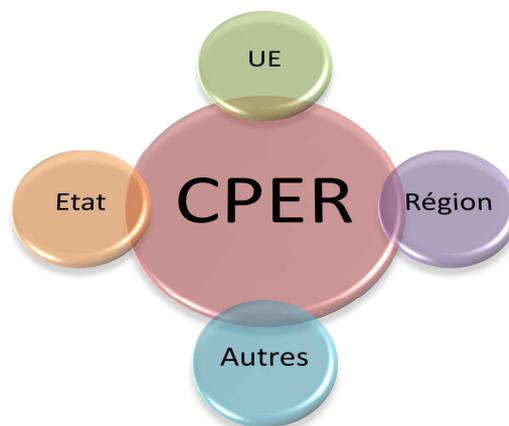
- Mobilité multimodale
- Enseignement supérieur, recherche et innovation
- Transition écologique et énergétique
- Numérique
- Innovation, filières d'avenir et usine du futur
- Emploi, Formation

- Cohérent

Cohérent avec les stratégies mises en place au niveau régional que ce soit par l'Europe, l'Etat ou la Région. Parmi celles-ci on pourra citer :

- o Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT)
- o Projet d'Action Stratégique de l'État (PASE)
- o Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie étudiante (SRESVE)
- o Stratégie Régionale d'Innovation - Stratégie de spécialisation Intelligente (SRI-SI)
- o Ambition recherche 2020
- o Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE)
- o Schéma Régional de Développement Economique et Social (SRDES)
- o Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP)
- o Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (SCORAN)
- o Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE)
- o Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)
- o Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- o Plan Régional d'Agriculture Durable (PRAD)
- o Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF)

Cohérent avec les politiques menées par l'Europe, l'Etat, la Région ainsi que les autres collectivités et partenaires.



Thématiques	Europe			Région	Etat	Autres
	FEDER FSE	FEADER	Loire			
Agriculture, Agroalimentaire, et forestier		X		X	X	X
Biodiversité et Natura 2000		X	X	X	X	X
Gestion du risque inondation			X	X	X	X
Recherche, innovation, R&D, TT, Soutien aux PME	X	X		X	X	X
Numérique - Infrastructures et usages	X	X		X	X	X
Energies renouvelables et efficacité énergétique dans les bâtiments Transports urbains	X	X		X	X	X
Politique de la ville	X			X	X	X
Formation tout au long de la vie, apprentissage	X			X	X	X
Tourisme (Hébergements et véloroutes)		X	X	X		X
Développement rural (Structures de Loisirs, foncier, santé...)		X		X	X	X
Coopération entre territoires (Leader)		X		X		X

- Ambitieux :

Ambitieux de par l'important volume de crédits mobilisés. En effet ce sont près de 831M€ qui sont contractualisés au titre de ce nouveau CPER.

Volet	État	Région	Autres
Mobilité	169,24	278,425	107,975
ESRI	46,57	55,194	32,1
TEE	70,355	55,16	
Numérique	1,67	3,6	
Emploi, formation	9	9	
Volet territorial	65,617	67,117	166,137
<b>Total</b>	<b>362,452</b>	<b>468,496</b>	<b>306,212</b>

La collectivité régionale engagera pour les 6 années à venir plus de 468M€ y compris sur des thématiques ne relevant pas de ses compétences (enseignement supérieur notamment).

La mobilisation de l'ensemble de ces crédits permettra un effet de levier conséquent estimé à plus de 2 Milliards €.

- Equilibré :

Les opérations d'ores et déjà ciblées au travers de ce projet de contrat ont été choisies avec le souci de servir l'ensemble du territoire régional. (Carte en annexe 2)

### **III – PROPOSITIONS DU PRESIDENT**

Je vous demande d'approuver le Contrat de Plan Etat-Région Centre-Val de Loire pour la période 2015-2020, tel qu'annexé au présent rapport et de m'habiliter à le signer avec le Préfet de région. Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

**François BONNEAU**

## Annexe 1

### SYNTHESE DES REALISATIONS PAR GRANDS PROJETS

#### Trois Grands projets moteurs d'innovation

##### Objectifs visés

---

#### 1-Pôle de développement et d'excellence de la recherche

Ce grand projet vise à conforter la position à l'échelle nationale des pôles de compétitivité labellisés (Cosmetic Valley, Dream, Elastopôle et S2E2), à soutenir la dynamique engagée dans les pôles de compétitivité auxquels la région est associée (Pôle européen de la céramique notamment) et favoriser l'émergence de nouveaux pôles coopératifs dans des secteurs clés : pharmacie, automobile, imagerie médicale, aéronautique, déconstruction, agencement de magasins, pyrotechnie et les risques industriels.

#### 2-Pôle d'efficacité énergétique

Ce grand projet vise à développer la maîtrise des consommations énergétiques et l'émergence de technologies nouvelles permettant de mieux exploiter les énergies renouvelables avec notamment le soutien des investissements matériels en termes d'unités pilotes de valorisation de la biomasse agricole et forestière, des programmes innovants d'expérimentation, et le développement des usages en faveur de l'efficacité énergétique.

#### 3-Pôle de recherche et de l'enseignement supérieur

Dans le cadre du Pôle Universités Centre Val de Loire (Universités de Tours et d'Orléans) constitué depuis 2004 et qui a tissé des liens étroits avec les organismes de recherche présents en région (CNRS, BRGM, INRA, CEA, INSERM, CEMAGREF et IRD), la priorité régionale est de renforcer l'attractivité des formations supérieures, en cohérence avec les Grands Projets « Pôle de compétitivité » et « Pôles régionaux de développement et pôles d'excellence de la recherche »

Ce Grand Projet vise à mettre à niveau les sites universitaires et à améliorer l'accueil des étudiants (hébergement et restauration).

##### Bilan des réalisations

---

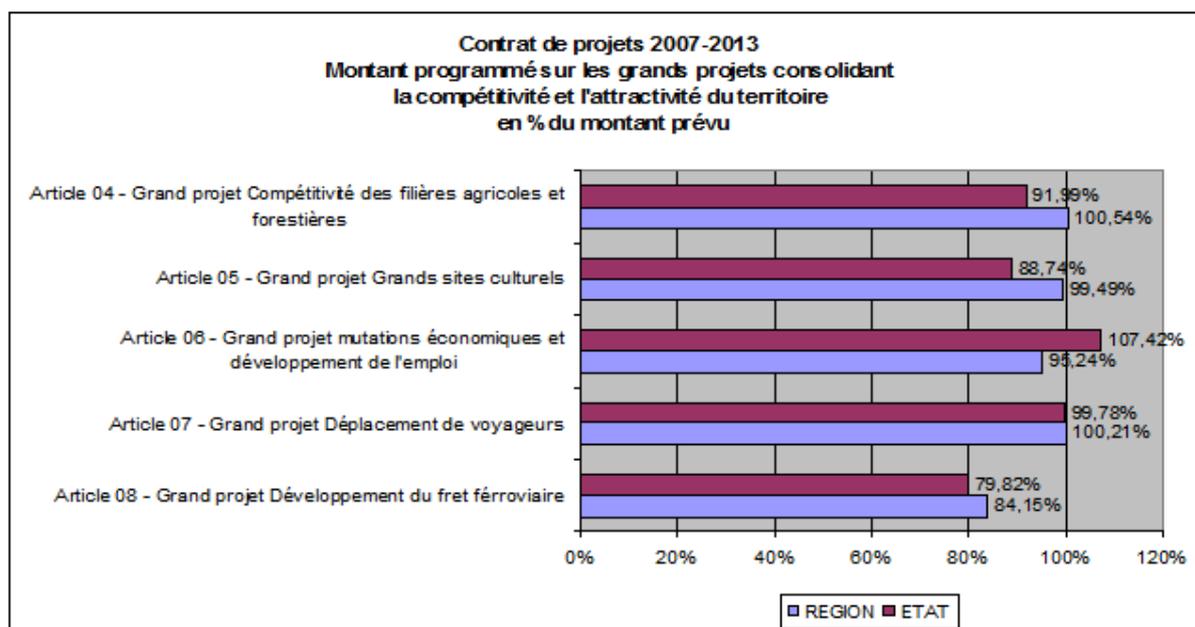
Depuis 2007, 1371 projets ont été accompagnés pour un montant CPER de **175,45M€**, soit **90 %** de l'enveloppe prévue pour l'ensemble de ce volet. L'Etat et la Région sont intervenus respectivement à hauteur de 84,23M€ et 91,22M€.

- *dans le cadre du pôle de développement et d'excellence de la recherche*, 41,19M€ ont été consacrés aux actions tels la structuration du pôle régional automobile, les programmes d'action des pôles et clusters de la région, les investissements du laboratoire mixte molécule bioactive à l'université d'Orléans.
- *dans le cadre du pôle d'efficacité énergétique* : 45,45M€ ont été affectés à des projets tels que la réalisation de visites énergie dans les entreprises de la région, des études de faisabilité géothermique, des pré diagnostics énergie.

- dans le cadre du pôle de recherche et de l'enseignement supérieur, 88,81M€ ont permis l'implantation d'un laboratoire d'électrodynamique des matériaux sur le site de la chocolaterie à Blois, les travaux des 2ème et 3ème phase de l'IUT d'Orléans, la construction des restaurants universitaires à Bourges et Chartres, l'extension de la faculté de médecine de Tours...

Si le taux de consommation des crédits cumulés de l'Etat et de la Région pour ces grands projets moteur d'innovation est satisfaisant, les taux de consommation des crédits de l'Etat sont légèrement en deçà des objectifs financiers.

Sur les 3 dernières années de la contractualisation, les engagements de l'ADEME ont également été réduits conformément à la demande de son ministère de tutelle, ce qui n'a pas permis de programmer la totalité des crédits du grand projet pôle d'efficacité énergétique.



## Cinq Grands projets consolidant la compétitivité du territoire

### Objectifs visés

---

#### 4-Compétitivité des filières agricoles

Ce Grand Projet vise à améliorer la compétitivité des filières et se concentre sur 3 grands axes : le développement des filières régionales qui regroupe des actions en faveur de la structuration, de l'expérimentation et des investissements dans les exploitations ; le développement de l'agriculture biologique et l'installation et le renouvellement des générations.

#### 5-Grands sites culturels

Ce grand projet vise à maintenir un niveau d'excellence des grands sites culturels. Les interventions sont concentrées sur la restauration et la valorisation de sites majeurs et tout particulièrement la restauration et la mise en valeur de l'intérieur de la cathédrale de Chartres inscrite au patrimoine de l'humanité, et l'installation du FRAC dans un site patrimonial d'Orléans, ainsi que sur la réalisation d'équipements culturels de haut niveau.

#### 6-Mutations économiques et développement de l'emploi

Ce grand projet vise à structurer des stratégies et actions collectives transversales à plusieurs grands projets. Il s'agit de développer les capacités des acteurs publics, économiques et sociaux en matière d'anticipation des mutations économiques; d'élever les niveaux de qualification, de diversifier les orientations et de lutter contre les sorties sans qualification; et de soutenir la création d'activité et la reprise d'entreprises.

#### 7-Déplacements de voyageurs

Ce grand projet répond principalement à la nécessité d'améliorer la qualité des services collectifs offerts pour les déplacements interurbains. Il s'agit de la modernisation et de l'aménagement de lignes régionales et de grandes lignes inter régionales. Par ailleurs un soutien aux projets des Transports en Commun en Sites Propres des agglomérations d'Orléans et de Tours est apporté.

#### 8-Développement du fret ferroviaire

Ce Grand Projet s'inscrit dans une démarche de développement durable en favorisant le report des trafics de la route vers le transport ferroviaire sur les principaux corridors de fret. Ce développement du fret doit concourir également au développement économique par une meilleure valorisation des productions agricoles et forestières.

### Bilan des réalisations

---

Plus de **364,54 M€** de crédits de l'Etat et de la Région ont été mobilisés tout au long de la période, soit plus de **94 %** des crédits prévus initialement, pour renforcer la compétitivité du territoire. Les interventions de l'Etat et de la Région ont été au-delà des engagements prévus pour certains grands projets. C'est le cas pour le grand projet mutations économiques et développement de l'emploi avec un taux de consommation des crédits Etat de 107 %. Le grand projet déplacement de voyageurs a également été réalisé en totalité.

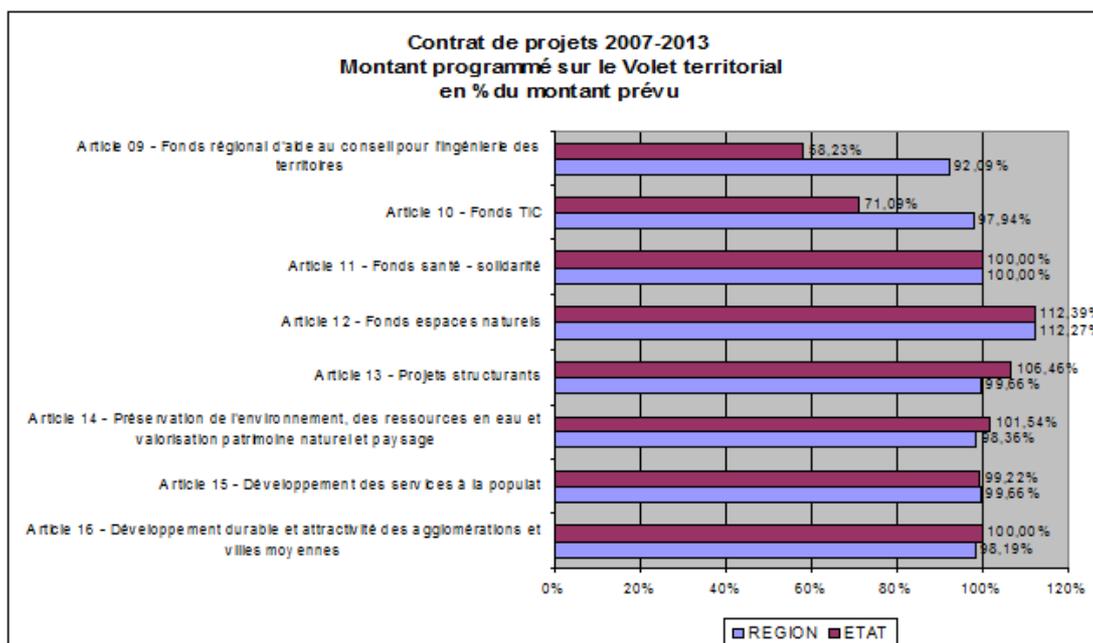
Les projets financés dans le cadre de ces grands projets concernent :

- *le soutien à l'investissement des filières agricoles et forestières* pour un montant de 76,24M€. Les financements ont permis l'installation de jeunes agriculteurs, la modernisation des bâtiments d'élevage et des entreprises de travaux forestiers et de transformation du bois...
- *des projets culturels* pour un montant de 44,69M€ tels la réhabilitation de la friche de l'Antre-peaux à Bourges, la réalisation du FRAC à Orléans, la phase 2 de la valorisation intérieure de la cathédrale de Chartres, la création d'une résidence de cinéma et d'animation à Vendôme.

On peut souligner l'abandon et le report sur le CPER 2015-2020 du projet de création de la maison de la culture de Bourges. Ce qui explique que l'enveloppe de l'Etat dédiée au volet culture n'a pas été consommée entièrement.

- *l'accompagnement des mutations économiques* financé à hauteur de 33,24M€ permettant la coordination des actions de GPEC, la sécurisation de parcours professionnels, la promotion des emplois d'avenir et des contrats en alternance...
- *le transport ferroviaire*. L'Etat et la Région ont programmé 132,56M€ permettant de réaliser notamment la deuxième ligne de tramway CLEO de l'agglomération orléanaise, la modernisation de la ligne Dourdan-La Membrolle ou encore les travaux de suppression des passages à niveau de la ligne POLT.
- *le développement du fret*. 77,82M€ ont été consacrés à des travaux de remises à niveau et de modernisation des lignes, notamment sur la ligne Chartres-Voves, Châteauroux-Buzançais, Bourges-Saincaize ou encore Orléans-Pithiviers-Engerville.

Toutes les opérations prévues dans le cadre du transport de fret ont été réalisées en totalité, même si les taux de programmation des crédits Etat et Région pour ce grand projet n'atteint pas 100 %. Cela s'explique par le report des économies réalisées sur d'autres opérations. Ainsi, le même volume de travaux a pu se faire à un coût moindre.



## Volet territorial

### Objectifs visés

---

Le volet territorial du CPER constitue l'outil de développement de l'Etat et de la Région pour concrétiser une démarche concertée avec les différents territoires de projet de la région Centre-Val de Loire. Les évolutions démographiques, les mutations économiques et industrielles comme les nouveaux modes de vie constatés exigent une nouvelle adaptation des territoires afin d'améliorer leur attractivité et le développement de leur compétitivité.

Ce volet comporte 8 axes d'intervention au service des territoires répartis comme suit :

- Des actions transversales sur fonds régionaux au nombre de 4 : Fonds [TIC \(Technologies de l'information et de la communication\)](#), Fonds Santé solidarité, Fonds espaces naturels, FRAC Territoires (Fonds régional d'aide au conseil).
- Des actions territoriales qui concernent :
  - les domaines de la protection de l'environnement, de la ressource en eau et des paysages, notamment par des actions en faveur de la qualité des eaux, avec les Agences de l'Eau, et le domaine de l'énergie avec l'ADEME (agence de l'environnement et la maîtrise de l'énergie),
  - et quatre thématiques donnant lieu à appels à initiatives : projets structurants, développement durable et attractivité des agglomérations et villes moyennes, développement des services à la population et Maisons médicales pluridisciplinaires.

### Bilan des réalisations

---

Au titre du volet territorial, l'Etat et la Région ont mobilisé **146,67M€** (sur les 151,04M€ prévus initialement), soit un taux de consommation de **97,11 %** pour soutenir les projets structurants des territoires de la région Centre-Val de Loire. Ce sont ainsi 1304 projets qui ont pu voir le jour grâce au soutien de l'Etat et de la Région.

- 4,28M€ ont permis de financer *des études stratégiques d'opportunité, de faisabilité économique ou d'impact pour des projets novateurs*, mais également pour l'élaboration des agendas 21. On peut citer l'étude d'opportunité et de faisabilité préalable à l'aménagement de la zone d'activités André DESSAUX, l'étude de définition du projet d'aménagement sur le secteur gare (passerelle de Blois) ou encore l'étude prospective relative à l'étoile ferroviaire de Tours.
- *Le fonds Technologique de l'Information et de la Communication* a été doté de 20,35M€ pour accompagner les usages et les infrastructures de télécommunication ; Ont été financées des actions de labellisation d'espaces WeboCentre dans les départements, de résorption des zones blanches de haut débit ou encore d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la

mise en œuvre des SDTAN (schéma directeurs territoriaux d'aménagement numérique).

- *21,42M€ ont permis de répondre aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées très dépendantes.* Ont pu être accompagnés entre autres, la reconstruction et la rénovation de l'EHPAD du centre hospitalier de Sainte-Maure-de-Touraine (87 lits restructurés), la restructuration de 60 lits et extension de 15 lits Alzheimer à l'EHPAD de Clion sur Indre , la construction d'un EHPAD de 46 lits et 4 places d'accueil de jour à Neuville aux Bois dans le Loiret.
- *Le fonds espaces naturels* a bénéficié de 5,73M€ utilisés pour réaliser un travail d'observations, d'information, de connaissance et de conservation des espaces naturels.
- *L'Etat et la Région ont soutenu des projets structurants* de l'espace régional pour un montant de 17,95M€, tels que le projet de centre de Création Contemporaine Olivier Debré en Indre-et-Loire, l'aménagement du technopole Lahitolle à Bourges, la création d'un pôle d'échanges multimodal et la requalification du quartier gare de Chartres (1ère tranche) ou la création d'un village d'entreprises à ISSOUDUN.
- *42,16M€ ont été dédiés à la préservation de l'environnement, de la ressource en eau et de la valorisation du patrimoine naturel et des paysages.*  
Les programmes d'actions des PNR Brenne, Perche et Loire-Anjou-Touraine font partie des actions financées à ce titre.
- *Pour répondre aux enjeux de maintien et d'accueil de nouveaux habitants dans la région ainsi qu'à l'attractivité des zones rurales, l'Etat et la Région ont accompagné 142 projets pour un montant de 19,59M€.* Tous les départements ont été accompagnés pour la création de maisons de santé pluridisciplinaires. Ont également été financés des projets de création de pôles multi-accueil de la petite enfance, de création de garderie périscolaire, des lieux d'accueil de loisirs sans hébergements et les relais de services publics (pour leur fonctionnement).
- *15,19M€ ont permis de soutenir les projets structurants majeurs contribuant à l'attractivité, au rayonnement et à la redynamisation des territoires,* parmi lesquels l'éco-quartier Baudens dans le Cher, la reconversion de la friche industrielle de la Fonderie et du Relais dans la commune de Saulnières en Eure-et-Loir, la requalification de l'ancienne gare du Blanc en Indre, la requalification du site de la Brèche à CHINON en Indre-et-Loire, l'aménagement d'un espace culturel jeunes dans la friche urbaine de l'ancien théâtre à Vendôme dans le Loir-et-Cher, la constitution d'un parc de 5 logements en sous location à Orléans dans le Loiret.



**Annexe 3**

**CPER 2015-2020**